



## Exhortation pastorale sur l'euthanasie et le suicide assisté

Chers frères et sœurs dans le Christ,

Le 6 février 2015, la Cour suprême du Canada a redéfini l'éthique médicale en déclarant inconstitutionnelles les dispositions actuelles du Code criminel interdisant l'aide au suicide. Cette décision provoque de l'inquiétude parce que les personnes en position d'autorité risquent de voir dans cette décision de la Cour une autorisation à permettre l'euthanasie, avec peu ou pas de contraintes. La société abandonnerait ainsi les personnes les plus vulnérables, plutôt que de leur fournir les soins médicaux dont elles ont besoin pour alléger leurs souffrances. C'est précisément l'interprétation qu'en a fait la Commission parlementaire, qui a publié ses recommandations le 25 février dernier.

Qu'on le considère dans une perspective catholique ou d'un autre point de vue purement rationnel, l'acte intentionnel et délibéré de s'enlever la vie ou de tuer un autre être humain est clairement immoral. Comment une société juste peut-elle permettre aux médecins d'enlever la vie ? Lorsque toute vie devient vulnérable et peut être enlevée à volonté, c'est la dignité de toute vie qui est sérieusement menacée. Le respect de toute vie humaine est alors compromis dans notre société.

Les personnes qui se disent favorables à l'euthanasie et au suicide assisté soulèvent souvent la question de la gestion de la douleur grave ou chronique. Selon eux, mettre fin à la vie du patient serait le meilleur 'traitement médical'. Il est vrai de dire que plusieurs personnes craignent la souffrance physique mais l'enseignement de l'Église permet aux patients en phase terminale de leur maladie de recevoir toute l'aide médicale nécessaire pour soulager leur douleur, même si cela pourrait indirectement abrégé leur vie. Le principe est simple : le but du médicament est de soulager la douleur intense du patient et non d'accélérer sa mort.

Le « *Catéchisme de l'Église Catholique* » nous l'enseigne explicitement : "Quels qu'en soit les motifs ou les moyens, l'euthanasie direct qui consiste à mettre fin à la vie des personnes handicapées, malades ou mourantes est moralement irrecevable" (n ° 2277). Le droit à la vie n'est pas seulement l'affaire des chrétiens. Il s'agit d'un droit humain pour tous et toutes. Coopérer dans la mise à mort de personnes handicapées, fragiles, malades ou souffrantes, même si motivé par une compassion déplacée, suppose que l'on ait déjà jugé que telle ou telle vie n'a pas de valeur, qu'elle n'est pas digne d'être vécue. Mais toute vie

humaine a une valeur. La loi devrait protéger toute vie. Personne ne perd son droit à la vie en raison d'une maladie ou d'une invalidité.

L'Église catholique ne préconise pas qu'il faille prolonger la vie à tout prix. L'Église est plutôt guidée par le principe de la qualité de vie qui tient compte de la personne toute entière et non seulement par un souci de garder le corps en vie par n'importe quel moyen. Avant d'accepter un traitement pour prolonger la vie, tout chrétien catholique rationnel se pose cette question : y a-t-il un espoir raisonnable de soulagement, sans douleur excessive ou autre problème grave ?

En tant que votre évêque et votre frère en Jésus-Christ, je vous exhorte à jeûner et à prier afin que nos parlementaires tiennent compte de nos préoccupations. Veuillez participer à une neuvaine à saint Joseph du 10 au 18 mars. Prions afin que nos législateurs fédéraux et provinciaux protègent la vie, particulièrement celle des personnes les plus vulnérables et qu'ils respectent le droit des professionnels de la santé de refuser de prendre part à l'euthanasie et au suicide assisté.

Que pouvez-vous faire de plus ? Il faut présenter ces préoccupations à votre député fédéral et à votre membre de la législature provinciale. Vous pourriez aussi démarrer ou vous joindre à un groupe pro-vie paroissial afin d'apporter votre appui à la promotion de la culture de la vie et ainsi contrer la culture de la mort au Canada. Parler à vos amis et collègues de travail de cette menace grave à la dignité humaine et à la vie que représentent l'euthanasie et le suicide assisté pour nos voisins les plus vulnérables. Expliquer l'importance de respecter la vie humaine de la conception jusqu'à la mort naturelle à vos enfants, à vos petits-enfants, à vos amis et à vos collègues.

En cette Année jubilaire de la miséricorde, je vous encourage à devenir des agents de miséricorde, à « nourrir les affamés, donner à boire aux assoiffés, vêtir les personnes nues, accueillir les étrangers, reconforter les malades, visiter les prisonniers et enterrer les morts. » Comme tous les autres citoyens, les catholiques ont le droit et le devoir de participer à la vie politique de notre démocratie. Nous devons agir afin de faire respecter la dignité de toute vie humaine.

Soyez courageux. N'ayez pas peur de vous lever pour défendre la valeur et la dignité de la vie. Les chrétiens catholiques ont un rôle particulier à jouer dans ce combat contre la culture de la mort. J'invite tous les catholiques à être de fervents défenseurs et promoteurs de l'Évangile de la vie. Faites entendre votre voix.

L'archevêque d'Ottawa



✠ Terrence Prendergast, s.j.